

Note complémentaire – PCAET/PAQA de la CA Laval Agglomération

Contexte

La CA Laval Agglomération élabore actuellement son plan d'actions qualité de l'air (PAQA), conjointement avec son plan climat air énergie territorial (PCAET). Pour faire suite à l'avis sur l'intégration de la qualité de l'air dans le PCAET/PAQA de la CA Laval Agglomération (envoyé le 17/07/2023), Air Pays de la Loire a réalisé un travail supplémentaire présenté dans ce document.

Ce travail vise à estimer les émissions de polluants atmosphériques visés par le PREPA sur le territoire en 2005 et à réaliser une projection à horizon 2030.

Méthodologie

Estimation des émissions de polluants atmosphériques du territoire en 2005

L'estimation des émissions du territoire en 2005 s'appuie sur le guide d'évaluation des politiques publiques du LCSQA actuellement en cours de révision. Ce dernier recommande en l'absence de données régionales, d'appliquer les évolutions observées dans l'inventaire national pour les estimer au niveau régional. Pour la CA Laval Agglomération, les émissions des polluants visés par le PREPA, pour l'année 2005 sont obtenues en appliquant les évolutions nationales des émissions entre 2005-2008 de l'inventaire national du CITEPA, édition 2023 sur l'ensemble des secteurs PCAET (en excluant la cimenterie). Pour la cimenterie, les émissions de 2005 sont estimées sur la base des données disponibles à date, publiées dans le registre des émissions polluantes sur GEORISQUES et d'estimation basées sur les données disponibles en 2005 et 2008.

Projection horizon 2030

Les émissions à horizon 2030 sont projetées à partir des tendances et d'analyses sectorielles. Cette projection permet de formuler une indication concernant les efforts à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs à horizon 2030. Les efforts sont dits « à maintenir » lorsque l'évolution tendancielle semble permettre l'atteinte de l'objectif à horizon 2030 ou « à amplifier » lorsque l'évolution tendancielle semble ne pas suffire à les atteindre.

Année 2021 provisoire

L'année 2021 - provisoire - a été ajoutée dans la version 7 de BASEMIS® afin de répondre aux besoins des collectivités de disposer de données les plus récentes. Cet estimatif, moins fiable que les années consolidées, sera consolidé lors de la prochaine mise à jour de l'inventaire (à paraître en 2024). En effet, la méthodologie employée pour le calcul d'une année provisoire fait appel à des ratios d'évolution régionaux et/ou nationaux (bilan énergétique national, population, effectifs salariés, rigueur climatique, tendances, ...). L'année 2021p doit donc être considérée comme une tendance d'évolution par rapport aux années précédentes.

Analyse des émissions de polluants atmosphériques au regard du PREPA

Les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, COVNM, NH₃ et PM_{2.5}) sont fixés par le PREPA (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques). Ces objectifs sont fixés par rapport à l'année de référence 2005.









| | ANNÉES 2020 à 2024 | ANNÉES 2025 à 2029 | À PARTIR DE 2030 |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Dioxyde de soufre (SO₂) | -55 % | -66 % | -77 % |
| Oxydes d'azote (NO_x) | -50 % | -60 % | -69 % |
| Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM) | -43 % | -47 % | -52 % |
| Ammoniac (NH₃) | -4 % | -8 % | -13 % |
| Particules fines (PM_{2.5}) | -27 % | -42 % | -57 % |

Tableau 1 : objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

En tant qu'EPCI de plus de 100 000 habitants, la CA Laval Agglomération est concernée par la mise en place d'un plan air (article 85 de la Loi d'Orientation des Mobilités). Ce plan d'action devra permettre d'atteindre des objectifs quantitatifs biennaux de réduction des émissions, au moins aussi ambitieux que ceux du PREPA. Ces objectifs chiffrés doivent figurer dans le document final. Par ailleurs, la collectivité doit montrer que par son plan d'actions, elle atteindra les objectifs biennaux qu'elle s'est fixée en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Il a été précisé par la collectivité que l'analyse des gains en émissions sera réalisée par un bureau d'études.

Les évolutions des émissions par polluant au regard des objectifs nationaux de réduction des émissions sont présentées ci-dessous.

Evolution des émissions de polluants atmosphériques de 2005 à 2021_p à l'échelle de la CA Laval Agglomération et comparaison aux objectifs du PREPA

| SO_2 (Dioxyde de soufre) | NOx (Oxydes d'azote) |
|---|--|
| <p>Les émissions de SO_2 ont diminué de 23 % entre 2005 et 2021_p. L'objectif du PREPA à horizon 2020 n'est pas atteint à l'échelle du territoire. Les efforts de réduction des émissions sont à amplifier, en particulier sur les secteurs prépondérants, le secteur de l'industrie (cimenterie et construction principalement) et de la branche énergie (valorisation énergétique des déchets), afin d'atteindre l'objectif du PREPA à horizon 2030 (-77%).</p> | <p>Les émissions de NOx ont diminué de 39 % entre 2005 et 2021_p. L'objectif du PREPA à horizon 2020 n'est pas atteint à l'échelle du territoire. Les efforts de réduction des émissions sont à amplifier, en particulier sur les secteurs prépondérants, le secteur de l'industrie (cimenterie et construction principalement) et du transport routier, afin d'atteindre l'objectif du PREPA à horizon 2030 (-69%).</p> |
| | |
| $COVNM$ (Composés organiques volatils non méthaniques) | NH_3 (Ammoniac) |
| <p>Les émissions de $COVNM$ ont diminué de 38 % entre 2005 et 2021_p. En 2021_p, l'objectif du PREPA à horizon 2020 n'est pas atteint à l'échelle du territoire. Néanmoins, d'après la projection à horizon 2030, la poursuite des efforts de réduction des émissions, en particulier sur les secteurs prépondérants, le secteur de l'industrie (secteur de la chimie et des biens d'équipements) et du résidentiel (usage de solvants dans les peintures, vernis, colles, chauffage au bois avec des équipements non performants) devrait permettre l'atteinte de l'objectif à horizon 2030 (-52%).</p> | <p>Les émissions de NH_3 ont diminué de 8 % entre 2005 et 2021_p. Les objectifs à horizon 2020 et 2025 sont atteints à l'échelle du territoire. Néanmoins, d'après la projection à horizon 2030, les efforts de réduction des émissions sont à amplifier en particulier sur le secteur agricole afin d'atteindre l'objectif du PREPA à horizon 2030 (-13%).</p> |
| | |
| $PM_{2.5}$ (Particules fines de $\varnothing < 2.5 \mu m$) | <p>Source : BASEMIS® V7, format PCAET</p> <ul style="list-style-type: none">  Agriculture  Autres transports  Industrie  Résidentiel  Tertiaire  Transport routier  Branche énergie  Déchets |
| <p>Les émissions de $PM_{2.5}$ ont diminué de 50% entre 2005 et 2021_p. Les objectifs à horizon 2020 et 2025 sont atteints à l'échelle du territoire. Les objectifs à horizon 2020 et 2025 sont atteints. Par ailleurs, d'après les projections à horizon 2030, la poursuite des efforts de réduction des émissions devrait permettre l'atteinte de l'objectif à horizon 2030 (-57% par rapport à 2005).</p> | |



AIR PAYS DE LA LOIRE

5 rue Édouard-Nignon
CS 70709 – 44307 Nantes cedex 3
Tél + 33 (0)2 28 22 02 02
Fax + 33 (0)2 40 68 95 29
contact@airpl.org

air | pays de
la loire
www.airpl.org